

AVIS SUR LA LIQUIDATION DE L'OBM.

=====

Réf.: Lettre Minagri n° 580/12.05
du 25/3/76.

1. La remise des équipements mis en place par le projet OBM aux différents départements ou corps administratifs inférieures intéressés me semble tout à fait logique. Jamais un organisme régional autonome ne pourrait faire fonctionner et gérer tout cela correctement, sans une très large subsideation de la part du gouvernement.
Le contrôle du personnel spécialisé (médical, pédagogique, vétérinaire, agricole, commercial et administratif), qui devrait être mis à disposition par le gouvernement et payé par lui, ne peut se faire efficacement que par l'autorité dont il relève budgétairement.
2. Les périmètres du paysannat du Bugesera et du Mayaga deviendront ainsi des secteurs des différentes communes qui les administrent géographiquement, caractérisés par des infrastructures de tout genre bien supérieures à ce que connaissent les collines traditionnelles, avec des populations alignées (ce qui constitue un premier pas vers les regroupements dont on parle tellement), et où les producteurs sont organisés en coopératives ou pré-coopératives, ce qui correspond également à l'option politique gouvernementale.
Ces périmètres forment une zone où l'on a augmenté les chances de progrès par la voie d'investissements financiers très importants et bien supérieurs aux efforts que le gouvernement ne pourrait fournir pour les 950 collines restantes. Le système paysannat tel qu'il a été appliqué au Rwanda disparaîtra nécessairement par manque de financement. Il faut le plus tôt possible retourner au réalisme.
3. Il est plus que temps de traiter les zones paysannats sur le même pied que les autres collines du pays, si l'on veut éviter l'injustice sociale qui réside dans la création d'une paysannerie choyée au détriment et aux frais des moins nantis.
Il faudrait donc que les services spécialisés de l'Etat reprennent en main le travail dans les paysannats, comme ils le font ailleurs, c.à.d. par le canal des Préfectures et des Communes.

4. L'entretien et l'amortissement en vue du remplacement à terme de la grande conduite d'eau et de son réseau de distribution devraient être étudiés avec une attention spéciale. Le problème de l'infrastructure eau est différent de celui des autres installations parce que le réseau forme ~~un~~ tout, déployé sur plusieurs communes et plusieurs Préfectures; aucune d'entre elles ne saurait en assumer la responsabilité. Confier celle-ci tout simplement au Gouvernement ne serait pas judicieux, car une telle installation nécessite une surveillance continue qui serait difficile à organiser efficacement à partir de Kigali. L'occasion semble propice pour expérimenter la formule d'une Intercommunale autonome mais constituée par les différentes communes et financée par elles prorata la consommation de chacune, quitte à lever une taxe rémunératoire auprès des ménages desservis. Le problème se posera de plus en plus pour beaucoup d'adductions d'eau dans le pays, et il est dès lors important de mettre au point une formule qui soit pratique et applicable partout, sans devoir charger une nouvelle fois l'administration centrale.
5. Le volet coopératives est plus compliqué. A lire ce que propose le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage j'ai l'impression que l'on sous-estime les problèmes. Les services centraux de l'OBM fonctionnent en fait déjà comme une centrale des coopératives, mais la difficulté proviendra du départ du personnel expatrié et principalement de M. ZIMMER, en qui les coopératives avaient pleine confiance. Le drame des coopératives au Bugesera - Mayaga est que pendant plus de cinq ans on a ignoré les coopérateurs et que ZIMMER n'a pas eu le temps nécessaire pour faire des pré-coopératives qui furent créées des entités suffisamment solides. Aussi longtemps que les coopérateurs n'ont pas la volonté, la capacité et le pouvoir réel de contrôler les actes commerciaux de leurs mandataires et de leurs employés, une coopérative est normalement vouée à la disparition. Seule une tutelle sérieuse des C.A. et un contrôle sévère des gérants, en vue de protéger les intérêts des coopérateurs, peut dans ce cas maintenir en fonction une coopérative. J'ignore si l'actuel Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif est à même de remplir cette tâche efficacement. L'ancien Ministère du Plan ne l'a pas pu malgré la présence de ~~de~~ cadres étrangers. La liquidation du projet OBM/FED est une bonne occasion pour

Donner

sa chance au Misoc de démontrer si oui ou non l'option coopérative est réaliste.

Il vaudrait pour cela mieux ne pas y mêler d'autres départements, et certainement pas le Miniplan, pour qui, la phase d'investissement ayant pris fin, le projet doit être considéré comme terminé.

Mutatis mutandis tout ce qui est dit dans ce paragraphe vaut davantage pour la Centrale des Coopératives du Bugesera-Mayaga.

6. Quant aux aspects financiers de la réforme de l'OBM l'équité demande que l'on ne fasse pas tout simplement cadeau des installations commerciales aux coopératives, ni à leur centrale. A la valeur comptable tous les bâtiments et installations financées par le FED ne représente déjà plus qu'une fraction de leur valeur intrinsèque, à cause de l'inflation. Ignorer cette capitalisation effectuée sur ressources publiques, serait permettre une concurrence déloyale vis-à-vis du commerçant privé, qui lui doit supporter tous les frais d'investissement lui-même. L'intérêt des paysans ne réside manifestement pas dans la favorisation d'un monopole commercial dans le chef des coopératives, mais bien dans la sauvegarde d'une saine concurrence entre commerçants individuels et coopératives. Pour les mêmes motifs il faut exclure au départ que la nouvelle formule OBM puisse ouvrir la porte à une prise en charge systématique par l'Etat des pertes commerciales qu'elle subirait.

Kigali, le 22/4/76

MONBAERTS, G.

